

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 10 JUIN 2024

Le lundi dix juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du trente et un mai deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE

Pouvoirs déposés : M. Jean-Yves CHAUSSIN à Mme Véronique ROMEYER, Mme Karine RICORT à M. Fabrice MIALON, M. Stéphane CESARATTO à M. Christophe FAVERJON, Mme Morgane RICHARD à Mme Clémentine PAGNIER, Mme Carmela LEDDA à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à M. Frédéric BATTIE.

Nombre de conseillers : 29 - **Nombre de présents :** 23 - **Nombre de votants :** 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-06-11

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2024/2030 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE AVEC SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain de Saint-Étienne Métropole du 28 mars 2024 approuvant la qualification du quartier du Vigneron comme territoire vulnérable dans le cadre du Contrat de Ville 2024/2030,

Considérant qu'il convient de signer une convention d'application territoriale entre la commune d'Unieux, Saint-Etienne Métropole et la Préfecture de la Loire.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **Approuve** la convention communale d'application relative au territoire vulnérable du Vigneron entre la commune, l'État représenté par le Préfet de la Loire et Saint-Etienne Métropole.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à la signer.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 10 juin 2024.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20240610-DELIB2024-06-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Publication : 18/06/2024

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON